

CS IMMM du 10/12/2024

Ordre du jour

- Contrats doctoraux établissement 2025: examen recevabilité des candidatures, procédure/règles attribution et organisation auditions.
- Avis statut chercheur associé D. Siniscalco.
- Informations et questions diverses (aap mobilité entrante,...).

Excusé(e)s: N. Delorme, P. Pasetto, P. Ruello.

Contrats doctoraux établissement 2025 (1)

IMMM: 3 CDE

Région Pays de la Loire, Ambitions 2 et 3 de la stratégie régionale 2021-2027, aap « Allocations doctorales cofinancées », pour "répondre aux enjeux sociétaux en élargissant le socle des connaissances fondamentales" étendu.

2023 et 2024: 4 thématiques retenues : Cybersécurité / Energies renouvelables (EMR, Hydrogène...), Gestion durable de l'environnement, eau (qualité, quantité...) et biodiversité, Recyclage et valorisation des déchets.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/allocations-doctorales-cofinancees>

2023 et 2024: pas de réponse de LMU...

Souplesse de l'établissement (si obtention d'un nombre impair de cofinancement(s), reste 1/2 ou besoin d'un 1/2 CD supplémentaire donc nécessité de lisser notre dotation CDE) et de l'ED puisque résultat aap connu relativement tardivement (aap 2024 ouvert du 11/03 au 12/04).

→ porteurs d'un projet sélectionné par le CS et s'inscrivant dans l'une des thématiques retenues par la région devront répondre à l'aap régional.

→ tous les porteurs de projets (**hors projets permettant un financement à 100%**) faisant appel à un cofinancement (1/2 CD) peuvent candidater à cette campagne CDE 2025.

Candidatures examinées (recevabilité) et auditions des porteurs de projet organisées lors du CS du 10/12/2024.

Auditions lors du CS du 14/01/2025.



Contrats doctoraux établissement 2025 (2)

8 candidatures

- 1/2 : O. Colombani (50%) avec ILL
- 1/2 : P. Pasetto (50%) avec ADEME (et s'inscrivant dans l'une des thématiques retenues par la région (recyclage))
Demandes régions Normandie et PdL ?
- E. Deniau, L. Benyahia (50%, 50%) s'inscrivant dans l'une des thématiques retenues par la région (Gestion durable de l'environnement)
- S. Piogé, S. Pascual, L. Fontaine (50%, 30%, 20%) s'inscrivant dans l'une des thématiques retenues par la région (Gestion durable de l'environnement)

- S. Guillaume, A. Nourry (50%, 50%)
- A. C. Chany, A.-S. Castanet, C. Gaulon (40%, 30%, 30%)
- S. Henrion, C. Gaulon (60%, 40%)

- R. Sayed Hassan, N. Yaacoub (70%, 30%)

Contrats doctoraux établissement 2025 (3)

Auditions le 14/01/2025 à 13 h 30

10 min présentation + 10 min question + 5 minutes transition = 25 min

13h30: A. C. Chany, A.-S. Castanet, C. Gaulon

13h55: O. Colombani

14h20: E. Deniau, L. Benyahia

14h45: S. Guillarme, A. Nourry

15h10: S. Henrion, C. Gaulon

15h35: P. Pasetto

16h00: S. Piogé, S. Pascual, L. Fontaine

16h25: R. Sayed Hassan, N. Yaacoub

17h00: échanges et proposition de classement du CS

Contrats doctoraux établissement 2025 (4)

3 CDE; procédure/règles attribution

Contingents de demi CDE et CDE entiers ?

... ?

Contrats doctoraux établissement 2025 (5)

Nicolas D.

Lors de ce CS, il faudrait que vous réussissiez à éclaircir la procédure pour l'évaluation des demandes de CDE. En effet, avec l'arrivée des 1/2 CDE on a du mal à savoir comment interclasser des demandes de CDE entiers, de 1/2 CDE avec financement acquis et de 1/2 CDE sans financement assuré.

Les choses sont très complexes surtout avec les calendriers de cofinancements très variés. Par exemple : que fera-t-on si une demande classée par le CS n'a finalement pas le 1/2 financement complémentaire espéré? En plus, on ne connaît pas non plus le taux de réussite des procédures de 1/2 financements. Du coup, on peut se demander combien de sujets peuvent réellement espérer obtenir ces 1/2 financements chaque année (1 ou 2 au max je pense).

Proposition: afin de mettre de la robustesse dans le système, réserver chaque année 1 CDE ($2 * 1/2$) sur les 3 à des 1/2 financements.

Après les auditions par le CS, si le ou les sujets sont validés (cf. critères habituels), ils sont priorisés (bonus aux personnes qui recherchent des co-financements). Si in fine, le/les cofinancements ne sont pas acquis, les supports sont remis dans le pot commun. C'est à dire reporté à l'année d'après (dixit VPR) si un seul 1/2 CDE est concerné ou attribué à un sujet moins bien classé si financement complet.

Les 2 autres CDE conservent nos règles d'attribution habituelles.

Je pense que cela nous permet de garder la main sur une politique scientifique (sur au moins 2 sujets) et de favoriser les cofinancements (promouvoir les partenariats extérieurs tout en permettant l'obtention de 4 CDE pour l'IMMM).

Avis statut chercheur associé D. Siniscalco

ISMANS lié au laboratoire de recherche du CESI, le LINEACT.

Thématiques (modélisation, intelligence artificielle) assez éloignées de celle de David.

Intégration envisagée car LINEACT audité très favorablement par l'HCERES, reconnaissance de la région Pays de la Loire pour les financements de thèse et les dépôts de projet.

Demande avenant à la convention précisant chercheur de LINEACT associé à l'IMMM.

Questions et informations diverses

Classement aap mobilité internationale entrante

1. Benyahia – Almusallam
2. Colombani – Schacher
3. Daniel – Nguyen
4. Chassenieux – Walha
5. Gibaud – Dashzeveg
6. Lamy de la Chapelle – Focsan